

# Le nouveau mécanisme économique dans l'agriculture collectivisée. Le cas de la Hongrie

Lewis A. Fischer

Volume 45, numéro 1, avril-juin 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003597ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003597ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Fischer, L. A. (1969). Le nouveau mécanisme économique dans l'agriculture collectivisée. Le cas de la Hongrie. *L'Actualité économique*, 45(1), 62-77.  
<https://doi.org/10.7202/1003597ar>

# Le nouveau mécanisme économique dans l'agriculture collectivisée\*

## Le cas de la Hongrie

Le 12 avril 1967, le parlement de Hongrie introduisit des changements importants dans la composition du conseil des ministres. En publiant ces modifications, Radio-Budapest expliqua qu'elles étaient nécessaires pour que la politique économique soit appliquée avec plus de logique et une plus grande efficacité technique que par le passé. Ces modifications découlent des tendances générales des nouveaux concepts de planification économique qui se font jour dans les nations européennes du bloc oriental, et elles ont d'importantes conséquences pour l'agriculture socialisée.

### *Traits caractéristiques du nouveau mécanisme économique*

Les nouvelles tendances dans le domaine de l'économie ont entraîné la publication d'une vaste littérature dans les pays socialistes de l'Est européen. Les spécialistes occidentaux les plus optimistes ont, avec plaisir, donné raison à Zbigniew Brzezinski, qui avait déclaré que les gouvernements des républiques populaires désirent « abattre le rideau de fer... dans le domaine économique »<sup>1</sup>. D'autres ont vu s'ouvrir une voie facile par laquelle les pays com-

---

\* Cet article a été écrit avant l'occupation russe de la Tchécoslovaquie. Depuis lors, l'accent mis sur le concept d'« authentique pensée socialiste » a pris une importance considérable au sein des services gouvernementaux hongrois qui ont la responsabilité de la mise en application du nouveau mécanisme économique.

1. Cité par Jean Siotis, « ECE in the Emerging European System », *International Conciliation*, New York, janvier 1967, page 6.

munistes pourraient retrouver le système capitaliste. D'autre part, les autorités gouvernementales de ces pays prennent un soin extrême pour prouver que le nouveau système économique est de véritable inspiration marxiste-léniniste et qu'il sera appliqué dans cet esprit. Ces gouvernants soutiennent que l'objectif visé par leur pays restera l'élaboration et le développement complet de la société socialiste. En raison de ces polémiques, l'analyse descriptive qui suit se fondera seulement sur les explications et les définitions des universitaires qui ont amorcé la nouvelle politique économique et qui, maintenant, sont chargés de la façonner.

Il s'agit principalement des professeurs Josef Bogнар de l'Université des Sciences Économiques, Imre Vajda de l'Académie des Sciences et du docteur Ernő Csizmadia l'architecte du nouveau système économique dans l'agriculture.

Le présent exposé traite de l'évaluation des conséquences du nouveau système pour l'agriculture hongroise. Il se fonde sur les observations que l'auteur a faites en 1967, au cours d'un voyage technique en Hongrie, où il a eu également des entretiens instructifs avec des universitaires de différents pays de l'Est européen, spécialistes dans les divers domaines de l'agriculture.

Voici la définition donnée par le professeur Bogнар de l'expression « mécanisme économique » : « Le mécanisme économique consiste dans les corrélations et les interactions entre états et modifications des catégories économiques (argent, crédit, intérêt, marchandises, salaires, bénéfices, subventions, primes, etc.) existant et fonctionnant dans une société fondée sur la division du travail et sur la production de biens »<sup>2</sup>.

Le trait le plus important du nouveau mécanisme économique réside dans la transformation des méthodes de planification au niveau national. Naguère, c'était une personne seule ou un petit groupe qui déterminait les pourcentages de production compris dans le plan et indiquait les priorités de développement. En outre, on estimait que la planification appartenait en propre aux régimes socialistes, et que l'économie de marché était une caractéristique exclusive aux nations capitalistes. Cette conception conduisit à une centralisation exagérée, alors que l'autorité bureaucratique inti-

2. Bogнар, J., « Economic Planning », *Hungarian Survey* (1), Budapest, 1966, pp. 5-31.

midait ou interdisait toute initiative individuelle. Certains plans ont été complètement réalisés et même dépassés sans que les demandes les plus naturelles du marché puissent être satisfaites. Dans le cadre du nouveau système, les organismes planificateurs centraux continuent à préciser les objectifs visés par la politique économique de la nation, mais ce sont des phénomènes et des méthodes économiques qui prennent la relève des décisions administratives, au stade de l'application.

Un autre trait caractéristique du nouveau système réside dans la transformation des relations entre l'organisme planificateur central et les diverses entreprises. L'État cesse d'imposer des pourcentages obligatoires de production aux entreprises, permettant ainsi l'établissement de modes de communication plus souples entre l'entreprise et l'organisme planificateur.

Selon l'explication de Janos Kadar<sup>3</sup> : « Les entreprises dresseront leurs propres plans à l'aide de leurs propres renseignements sur le marché et des données fournies par les organismes centraux. L'établissement de communications et de relations directes entre les entreprises deviendra la règle générale ». Une telle méthode comprendra probablement l'acquisition des moyens de production par la voie d'échanges entre les entreprises. Au cours d'une telle évolution, les entreprises obtiendront graduellement une certaine indépendance. Ultérieurement, un phénomène tout nouveau se produira dans le monde socialiste, au sujet duquel Reszo Nyers, maître d'œuvre des réformes économiques en Hongrie, créa l'expression « Chef d'entreprise socialiste ». M. Nyers soutient que le chef d'entreprise socialiste doit avoir les mêmes capacités que son homologue capitaliste, c'est-à-dire la même formation professionnelle, l'expérience de l'organisation des ventes et la pratique efficace des techniques d'organisation. Toutefois, il doit faire bon ménage avec les dirigeants du Parti communiste, les syndicats ouvriers et divers organismes politiques<sup>4</sup>.

L'indépendance des entreprises et l'importance du comportement du marché trouvent leur expression dans les nouvelles directives de structuration des prix. L'organisme central de planification

3. Kadar, J., « Rapport au IXe Congrès du HSWP », *Népszabadsag*, 29 novembre 1966.

4. Nyers, R., « A magyar gazdaság a mérlegen », *Népszabadsag*, 13 mars 1966.

fixe les prix de certaines matières premières, des services publics, des aliments de base et probablement de certains types importants de matériel industriel. L'organisme planificateur fixe aussi un plafond et un plancher aux prix de certains articles qu'on classe comme d'importance moyenne. Un troisième groupe, enfin, comprenant les biens auxquels on attribue une importance mineure, fait l'objet d'une fixation des prix par accord entre les industries productrices et consommatrices.

Une autre conséquence de l'indépendance relative des entreprises est l'attention de plus en plus marquée qu'on accorde à la marge bénéficiaire des entreprises individuelles. Comme le professeur Lieberman a prouvé que le concept de profit est un élément organique de la philosophie marxiste-léniniste, l'idée a été incorporée dans le credo économique du socialisme.

L'importance accordée au profit a ouvert la voie à l'établissement d'un nouveau système de stimulation au travail. Tout d'abord, les prix des produits seront calculés de façon à procurer un bénéfice supplémentaire. Les entreprises instaureront des caisses d'encouragement. Selon Kodet <sup>5</sup> : « Dans le cadre des méthodes de direction administrative centralisée (jusqu'à récemment) la pression économique du marché (principe de calcul économique) avait été remplacée par l'imposition administrative d'un plan conçu par les technocrates ». Ces méthodes excluaient l'intervention des forces concurrentielles, éliminaient les stimulants et elles sont « la cause fondamentale du déclin des valeurs humaines comme la discipline et le moral des travailleurs, la responsabilité sociale, etc. ». En conséquence, le nouveau modèle de l'économie vise à réaliser une économie de marché fondée sur l'indépendance proposée aux entreprises. En principe, cette méthode signifie que la direction de l'entreprise ne se fonde pas principalement sur les instructions venant d'en haut. Cependant, les plans à long terme et les grands objectifs économiques seront toujours imposés par l'organe central de planification.

La répartition des investissements ressort également de l'autorité centrale dans le nouveau système. Les dirigeants des entreprises peuvent soumettre leurs vues sur l'ordre de priorité à respecter, et

5. Kodet, Z., *The Role of the Market, New Trends in Czechoslovak Economy*, Pragoprogress, Prague, 1966.

ils peuvent obtenir l'autorisation d'investir une partie de leurs propres fonds dans de plus petites entreprises. En résumé, l'État, en tant que propriétaire des moyens de production et seul maître de la politique de crédit, assure la réalisation des plans préparés par l'organisme central, non par la voie d'instructions directes mais par des pressions économiques. L'un de ces moyens est la fixation du niveau des revenus nets tant des entreprises que des travailleurs et des employés.

Enfin, Reszo Nyers, dans son analyse la plus récente du nouveau système économique, a complètement accepté les idées connexes du professeur Lieberman<sup>6</sup> au sujet de l'importance des relations entre biens et récompense monétaire et de la loi des prix. Cette évolution indique, évidemment, que l'ancien modèle économique servant à la planification socialiste est abandonné.

#### *Conséquences possibles du nouveau système économique pour l'agriculture*

La mise en application du troisième plan quinquennal hongrois a coïncidé avec le remaniement de l'économie socialiste. Le plan incorpore les nouveaux principes. L'un des buts principaux qu'il vise est d'accroître la production agricole par une utilisation convenable des moyens de production des fermes d'État et des coopératives de producteurs. Cette méthode pourrait ouvrir une ère nouvelle pour ces entreprises. Le nouveau système prévoit le resserrement de la collaboration entre les entreprises agricoles et les entreprises industrielles, qui pourrait susciter la création d'ensembles agricoles industriels de type russe. On pense que cette tendance pourrait aider à éliminer les différences de revenus entre travailleurs agricoles et industriels.

La caractéristique dominante du Plan consiste dans la reconnaissance de l'importance économique de l'agriculture. Les spécialistes dénonçaient le système peu réaliste de tarification qui obscurcissait la contribution des exploitations agricoles à l'économie nationale. Contrairement aux nations industrialisées d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, les pays de l'Europe orientale ont

6. Csizmadia, E., *A gazdasagi mechanizmus reformja és a mezogazdasag*, Kossuth, Budapest, 1967.

## NOUVEAU MÉCANISME ÉCONOMIQUE

vu l'importance de leur agriculture augmenter au cours des années 1960, tant sur le marché intérieur que sur celui de l'exportation. L'amélioration du niveau de vie des populations a causé un accroissement de la demande des denrées agricoles. Le tableau 1 offre une comparaison entre l'utilisation de certaines denrées en Hongrie et au Canada, indiquant leur importance majeure dans le régime alimentaire de la population hongroise. Quant au tableau 2, il montre l'accroissement des exportations agricoles au cours de la dernière période quinquennale.

**Tableau 1**  
**Consommation par habitant de certains aliments,**  
**Hongrie et Canada**  
(en Kg)

Aliments	Hongrie		Canada	
	1935-1937	1963	1935-1937	1963
Farine .....	144.7	133.9	80	64
Sucre raffiné .....	10.5	29.4	40	44
Viande (volaille incluse) .....	33.2	51.8	51	68
Produits laitiers (beurre exclus) .	101.9	92.8	145	156
Pommes de terre .....	130.0	79.9	93	67

SOURCE : Hongrie : Csizmadia E., *A gazdasagi mechanizmus reformja és mezogazdasag*, Kossuth, 1967, page 21.  
Canada : *Apparent Disappearance of Food in Canada*, B.F.S., 1965.

**Tableau 2**  
**Exportations et importations hongroises de produits**  
**agricoles et alimentaires**  
(en millions de forints-devises)

Année	Importations	Exportations	Balance commerciale
1961	1,128.5	2,310.0	1,181.5
1962	1,275.0	2,420.0	1,145.9
1963	1,513.0	3,157.8	1,644.8
1964	1,567.0	3,303.6	1,736.5
1965	1,588.0	3,623.9	2,035.3

SOURCE : Csizmadia, *op. cit.*, page 22.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

La nature et l'envergure des problèmes qu'affronte l'agriculture collectivisée sont bien connues dans les cercles de spécialistes. Nous restreindrons ici notre étude aux effets possibles des réformes entreprises. Les mesures prises auront certainement un effet plus marqué sur les coopératives que sur les fermes d'État. Cet effet découle de la situation économique précaire des coopératives qui, graduellement, s'est détériorée. Le tableau 3 montre le revenu agricole des entreprises. Il révèle que seulement 6 p.c. des coopératives ont eu un revenu brut de 5,000 forints ou plus par unité agraire, alors que 49 p.c. des fermes d'État l'ont atteint. La comparaison des revenus nets donne également une image plus favorable pour les fermes d'État. Csizmadia<sup>7</sup> indique qu'en 1965 la part annuelle totale d'un coopérateur atteignait en moyenne 11,747 forints alors que les ouvriers des fermes d'État recevaient une rémunération

**Tableau 3**  
**Revenu net produit par unité agraire hongroise (0.58 Ha)**  
(en forints de 1964)

Dans les coopératives de production				Dans les fermes d'État			
1	2	3	4	1	2	3	4
jusqu'à 1,500	417	54	-348	jusqu'à 3,000	29	-417	-777
1,501-2,000	485	113	-256	3,001-3,500	12	-597	-931
2,001-2,500	620	184	-166	3,501-4,000	16	-335	-639
2,501-3,000	586	259	-45	4,001-4,500	22	-155	-422
3,001-3,500	458	308	4	4,501-5,000	29	239	-132
3,501-4,000	292	396	65	5,001-6,000	33	347	11
4,001-4,500	218	418	102	6,001-7,000	29	495	173
4,501-5,000	128	503	165	7,001-8,000	11	705	175
5,000	209	742	278	8,000-	29	1,107	907

Les en-têtes de colonnes sont les suivantes :

1. Groupes d'entreprises classées par revenu brut à l'unité agraire.
2. Nombre d'entreprises.
3. Revenu net de l'entreprise, y compris les subventions et les indemnités de soutien des prix.
4. Revenu net de l'entreprise, excluant les subventions et les indemnités de soutien des prix.

SOURCE : Csizmadia, *op. cit.*, p. 33 (traduction).

7. *Op. cit.*, pp. 34-35.

moyenne de 17,690 forints. Il décrit la situation des coopératives comme suit :

- a) elles ne peuvent pas remplacer l'outillage usé ;
- b) elles ne peuvent rembourser leurs dettes considérables ;
- c) elles ne peuvent accroître leurs approvisionnements à court ou à long terme ;
- d) elles ne peuvent fournir à leurs membres un revenu semblable à celui des travailleurs ou des employés des autres secteurs économiques.

Dans des circonstances déterminées, le nouveau mécanisme économique encouragera les fermes d'État à collaborer avec les coopératives dans le but de combler le fossé qui sépare leurs situations économiques respectives. C'est pour cette raison que les fermes d'État obtiendront de meilleures conditions de crédit. Les banques leur offriront des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt.

Les dirigeants de l'économie hongroise soutiennent que les conséquences du nouveau mécanisme économique se feront sentir dans les fermes d'État. Il semble que leur objectif soit de les transformer en unités de production économiquement autonomes. La nouvelle orientation du plan réduira les niveaux de production à atteindre obligatoirement, et les principales dispositions du plan seront élaborées au niveau des entreprises. L'organisme planificateur central précisera les niveaux de production obligatoires pour les superficies cultivées en céréales panifiables et une ou deux autres denrées importantes, mais la direction des entreprises agricoles décidera du sort des autres cultures. Une nouvelle méthode de détermination de la masse bénéficiaire sera autorisée afin d'accroître le stimulant financier. De plus, c'est la direction des entreprises qui fixera le barème des salaires de ses ouvriers et de ses employés. Outre la masse bénéficiaire, on établira une caisse de sursalaire qui récompensera l'accomplissement de travaux remarquables. On prévoit établir un nouveau fonds de dépréciation et d'amortissement que les directeurs d'exploitations agricoles pourront utiliser indépendamment.

Un phénomène tout nouveau est constitué par la coopération au moyen de contrats avec d'autres entreprises, et particulièrement avec les coopératives. En fait, les arrangements pris sont

semblables à ceux qu'entraîne l'intégration verticale dans l'agriculture occidentale. Le nouveau système permet aux fermes d'État de contracter des accords indépendamment et aux coopératives d'obtenir une aide considérable des conseillers gouvernementaux en développement. L'auteur a visité une ferme d'État dont la direction avait signé son premier contrat en 1963 et avait réparti 1,200,000 poussins entre 15 fermes d'État et 30 coopératives. L'exploitation s'étendit rapidement, et en 1967 la direction avait conclu des contrats pour l'envoi de 20 millions de poussins à 250 coopératives et 22 fermes d'État. La base de toute l'opération était, cependant, un autre contrat conclu entre la ferme d'État et une société ouest-allemande. Chaque année, cette société fournit des œufs des poules de deux races sélectionnées en Allemagne occidentale. La ferme d'État croise les géniteurs issus de ces œufs, obtenant des hybrides dont sont issus les poussins distribués. La ferme d'État applique des techniques de croisement des volailles élaborées en Allemagne de l'Ouest et en Suède. L'action d'intégration de la ferme d'État consiste dans sa fourniture de poussins, dans sa garantie de leur qualité de transformateurs d'aliments pour volailles en viande, et dans l'aide qu'elle fournit sous forme de directives technologiques et de mesures vétérinaires. Cependant, contrairement aux habitudes des entreprises intégrées en Occident, la ferme d'État ne fournit pas la nourriture pour volailles et ne s'occupe pas de la vente des produits. Il est évident que la réforme de la structure des prix agricoles influencera le développement futur des fermes d'État. Le coût d'achat de certains produits agricoles de base, comme les céréales panifiables et le bétail de boucherie, s'est accru en 1966 et en 1967. Un nouvel ajustement des prix était prévu pour 1968. Cependant, l'accroissement subséquent des prix de vente au détail appelle quelques réserves. La mise en application de la réforme de structure des prix agricoles causa l'ouverture d'une polémique entre les experts agricoles et les hommes politiques. Son sujet était, bien entendu, l'augmentation des planchers et plafonds des prix que les organismes acheteurs de l'État versent aux entreprises productrices. Il est évident que les prix payés par les consommateurs ont une relation étroite avec l'accroissement des prix des produits agricoles. En vue de prévenir un accroissement intolérable du coût de la vie, le gouvernement

se garda de réaliser l'ajustement promis des prix payés aux fermes. À sa place, il maintiendra les subventions à la production sous la forme de paiements directs ou de contribution à l'achat de fournitures non agricoles. En outre, la dépréciation et l'amortissement des capitaux investis seront calculés en fonction de leur utilité pour l'exploitation agricole et non en fonction des prix réels.

L'évaluation des effets possibles du nouveau système économique sur les coopératives constitue une tâche complexe. Le plan quinquennal actuel prescrit un accroissement de 13 à 15 p.c. de la production de denrées pendant toute la période de 5 ans, et cette augmentation dépasserait celle qui avait été réalisée à l'occasion du plan précédent. On prévoit une réorganisation fondamentale des coopératives dans le but d'atteindre cet objectif. Ces mesures concerneront : a) leur situation financière, b) l'indépendance de leur direction et c) les relations entre les coopératives et leurs membres.

a) Les mesures prises pour améliorer la situation économique de l'entreprise et des coopérateurs sont de deux ordres : premièrement, une réorganisation générale des travaux agricoles devrait accroître le revenu total ; deuxièmement, la nouvelle politique sociale prévoit de grands avantages aux coopérateurs. Un décret promulgué à la fin de 1966 établit un nouveau système de pensions de vieillesse, dont les versements sont payables après dix ans de service, et qui atteignent 33 p.c. du revenu moyen. Une assurance maladie est accessible aux coopérateurs, qui est alimentée par des contributions régulières de la coopérative à la caisse d'assurances. Depuis la création des coopératives, il a existé une certaine tension entre coopérateurs et ouvriers embauchés. Alors que les ouvriers agricoles recevaient régulièrement leur salaire (très faible cependant), les revenus des coopérateurs dépendaient du résultat annuel final de l'entreprise. Le mode de comptabilité des résultats constituait une autre source de controverses. Dans bien des cas, la part des coopérateurs était payée quand les subventions gouvernementales étaient enfin versées aux coopératives. La conséquence de cet état de choses était une mauvaise qualité de la main-d'œuvre travaillant dans les coopératives. Les travailleurs jeunes et expérimentés quittaient les exploitations collectives.

Un décret de 1966 instaura une caisse des salaires pour rendre

possible le paiement des revenus personnels des coopérateurs. En principe, ce seront les coopératives qui détiendront la caisse, sous certaines conditions financières. Elles recevront cependant d'importantes subventions de l'État.

b) Dès leurs débuts, les coopératives agricoles ont entretenu des contacts permanents avec d'autres entreprises d'achat, de fournitures, etc., de l'État. Alors que naguère ces dernières transmettaient les directives officielles concernant les travaux agricoles, à l'avenir les relations entre coopératives et entreprises d'État seront fondées sur le principe de l'égalité. En d'autres termes, aucune entreprise d'État ne détiendra un privilège de direction autoritaire. Les experts ont étudié le système d'intégration verticale ou d'exploitation sous contrat prédominant en Suède et en Allemagne occidentale et les planificateurs espèrent instaurer un climat favorable à des arrangements similaires en Hongrie. Il faudrait créer les conditions qui permettraient à la coopérative de faire une répartition convenable des ressources, telles que la main-d'œuvre, les machines et autres approvisionnements nécessaires. Les nouvelles dispositions pour l'établissement des prix, esquissés précédemment, ont une importance primordiale pour les coopératives de production. On s'accorde à reconnaître que les prix payés aux exploitations agricoles ne compensent pas les frais de production. Les experts estiment qu'avec la structure des prix existant en 1965, les coopératives auraient reçu 12,000 milliards de forints de moins pour leur production que celle-ci ne leur aurait coûté<sup>8</sup>.

L'accroissement graduel des prix a atteint 19 p.c. en 1966-1967, indiquant la nécessité d'un autre ajustement. Comme nous l'avons mentionné, il y a des conflits d'intérêts qui compliquent la mise en route de la réforme structurale des prix. Nous avons déjà indiqué que la réforme économique distingue trois groupes de produits. L'organisme central fixe les prix des céréales panifiables, du bétail de boucherie, des betteraves à sucre, du lait et du tabac. Seuls les organismes gouvernementaux sont habilités à acheter ces produits. Un autre groupe de denrées (volailles, fruits, légumes, vins et œufs) peuvent s'écouler sur le marché libre, tout en restant soumises à des plafonds et planchers de prix établis par les auto-

8. Szabad Fold, 10 avril 1966.

rités. Enfin, les produits dont les organismes d'État ne s'occupent pas, s'écoulent à des prix déterminés librement sur le marché.

La mise en application des réformes économiques comprend l'annulation des dettes des fermes collectives, qui ne pourraient être remboursées sans ébranler leur structure. Cette disposition intéressera particulièrement les 1,325 coopératives qu'on peut qualifier de chancelantes.

c) Si l'on examine les relations entre l'entreprise coopérative et ses membres, on s'aperçoit que la réforme entérine la double nature des coopératives agricoles. Elles constituent essentiellement des associations créées par de petits exploitants agricoles qui mettent en commun leurs ressources, terres, travail et matériel ; en conséquence, les coopérateurs estiment avoir quelque droit à influencer les décisions de la direction. D'autre part, les coopératives sont des entreprises productrices qui ont besoin d'une direction capable et indépendante. Pour surmonter ces difficultés, les réformateurs proposent de réaliser des modifications internes concrétisant les résolutions des réunions de membres au sujet des intérêts communs. Le pouvoir de prendre des décisions quant à l'exploitation agricole devrait pourtant être transférée à la direction. La coopérative a besoin d'effectifs de travailleurs disciplinés, recevant régulièrement leur rémunération en fonction du travail accompli. La mise en vigueur de la nouvelle loi est compatible avec l'introduction de l'agriculture commerciale, organisée pour se procurer des revenus et un profit convenables. Le nouveau mécanisme économique tente d'éliminer de nombreuses questions non résolues. Il s'agit, par exemple, de la propriété du sol et de l'affermage, de la situation sociale et juridique de la coopérative, de celle du coopérateur et de sa famille, et finalement du droit des membres de la coopérative à orienter les décisions de la direction. À la lumière de la nouvelle indépendance acquise, la plus importante question qui reste est celle du degré de dépendance de l'entreprise envers les organismes bancaires d'État dispensant le crédit et envers l'organisme planificateur central.

Après d'orageuses polémiques, le troisième plan quinquennal a englobé des mesures d'aide aux fermes privées dans le cadre du nouveau modèle économique. Alors que quelques économistes prédisaient le déclin de la production des lots familiaux et des

fermes privées jusqu'à un niveau négligeable vers 1975, d'autres soulignent leur contribution actuelle à la production alimentaire interne et aux exportations agricoles. Cette contribution atteint de 25 à 40 p.c. des exportations de denrées telles que la volaille, les vins, le bétail de boucherie et les fruits, et plus de la moitié de tous les œufs exportés. T. Dimeny, ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture, s'est rendu compte de la situation et a proposé un accroissement de l'aide aux fermes privées sous forme de fournitures dont leurs propriétaires ont besoin pour maintenir et améliorer leur production<sup>9</sup>. De plus, le nouveau système peut étendre à chaque membre travaillant dans une coopérative, le droit de détenir un lot individuel (actuellement, seules les familles ont droit à un lot familial).

#### *Résumé et conclusions*

En Hongrie, certains cercles ont l'habitude d'exagérer les problèmes économiques en faisant remarquer que le pays est pauvre, qu'il manque de ressources naturelles, qu'il dépend des importations et qu'il lutte contre un déséquilibre prononcé du bilan de ses échanges avec les pays capitalistes. Par contre, un groupe d'économistes agricoles remarquablement compétents se sont rendus compte de l'énorme potentiel que possède l'agriculture. Ils concentrent leurs efforts en vue de transformer l'agriculture collectivisée en un secteur économique profitable. On doit apprécier pleinement leurs travaux de recherches et de dissémination des données, particulièrement à la lumière du nouveau système économique. Ils donnent la priorité aux modifications structurales de la production agricole avant d'autres tâches économiques. Le but final visé dans ces conditions est d'organiser une production déterminée par les exigences du marché. La condition préliminaire à cette transformation est l'accroissement des prix d'achat des denrées par l'État et une réorganisation de fond en comble des coopératives. D'une façon générale, les fermes d'État et les coopératives n'ont pas réussi à exploiter les ressources disponibles. Le rendement de leurs opérations est faible en raison des obstacles consti-

9. *Társadalmi Szemle*, septembre 1966.

tués par l'inertie bureaucratique et le manque de stimulants efficaces à l'adoption d'innovations techniques. En raison de la rareté de données sur le marché, la direction générale de la production s'est fondée sur les concepts dogmatiques des années 1940. Par voie de conséquence, l'agriculture hongroise a perdu ses débouchés traditionnels tant en Europe occidentale qu'en Amérique du Nord. Les exportations d'avant-guerre, atteignant de nombreux millions de dollars, consistaient en graines hautement sélectionnées (œillette, trèfle, luzerne, lin et autres), en produits de boucherie et en vins.

Actuellement, la part de ces denrées dans les exportations est négligeable. Le nouveau mécanisme économique a été instauré le 1er janvier 1968. L'établissement d'un nouveau ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation indique qu'on établit une coordination entre l'agriculture collectivisée et la répartition des denrées alimentaires. Ce ministère est également chargé de la surveillance et de la formation professionnelle des directeurs de coopératives. Cette action est nécessaire en raison de l'égalité proposée du pouvoir négociateur de la direction des coopératives et de celui des organismes d'achat ou de fourniture de l'État. La nouvelle Commission de régulation des prix et le Centre des fournitures attachent une importance particulière à la modernisation des opérations des coopératives. Il s'agit d'encourager une production profitable de denrées qui trouveraient preneurs sur les marchés internationaux. La Commission subventionnera un groupe choisi de produits de consommation pour prévenir les réactions défavorables du public à l'accroissement des prix payés à la ferme. Les prix des produits agricoles et des fournitures non agricoles seront harmonisés afin de renforcer les modifications structurales dans les exploitations agricoles. Les livraisons ne doivent plus être obligatoires. Toutefois, certains impôts en nature y sont presque identiques. Une réforme fiscale est en voie d'élaboration, dont les caractéristiques ne peuvent encore être évaluées au moment de la rédaction du présent exposé.

Dès le tout début, la majorité de la société a admis que les réformes étaient nécessaires. Bien qu'elle reconnaisse les mérites des réformes proposées, la paysannerie craint que le nouveau système ne soit qu'une réformette comme celles qu'elle a déjà vues

depuis 1918. Ce sentiment explique sa réticence à collaborer et son apathie, qui compliquent la mise en route des plans.

L'annonce des réformes a déclenché une forte opposition de la part des hommes politiques et des économistes qui défendent le statu quo, soulignant qu'une transformation économique radicale provoquerait inévitablement des modifications politiques déplaisantes. Ils s'attaquent particulièrement au rôle du profit, à la décentralisation proposée pour les entreprises, et aux nouvelles méthodes d'investissement. Parmi ces critiques se trouvent des chefs d'entreprises et d'autres personnes occupant des postes clés sans avoir la compétence professionnelle nécessaire. Ils ont remarqué qu'au cours du second semestre de 1967 de nombreux directeurs de coopératives et agronomes ont été congédiés en raison de leur incapacité à préparer des plans dans le cadre des directives du nouveau système.

D'autres critiques sont suscitées par le souci de l'intérêt du consommateur. L'indépendance croissante des entreprises agricoles et le nouvel ajustement des prix agricoles pourraient menacer le niveau de vie de la population non agricole. La Commission de régularisation des prix est évidemment consciente de ce danger, et elle s'efforce de prévenir toute réaction défavorable sur le marché intérieur.

Les directives du nouveau système au sujet de la main-d'œuvre ont suscité une autre vague de critiques. La plus grande liberté accordée aux chefs d'entreprises pour engager des ouvriers et pour établir le barème de leurs salaires constitue une dérogation aux principes marxistes concernant le travail. Outre ces considérations, le marché du travail souffre de conséquences défavorables dès les débuts du nouveau système. Les chefs d'entreprises dans tous les secteurs de l'économie réduisent les frais de main-d'œuvre en diminuant le nombre d'ouvriers et d'employés. La conséquence logique de cette action est l'accroissement graduel du chômage dans divers secteurs économiques. Le surplus de main-d'œuvre industrielle a repoussé les jeunes gens vers les exploitations agricoles, renversant le sens de la migration des travailleurs. En fait, le ministère de l'Agriculture a annoncé que 19,000 jeunes travailleurs avaient rejoint les coopératives agricoles et qu'un nombre non

précisé avait été rejeté<sup>10</sup>. Donc, les emplois sont rares aussi dans les coopératives. Les syndicats ont exercé une forte pression sur les autorités en raison de la rareté croissante des emplois. Antérieurement, en novembre 1967, pour la première fois depuis l'installation du régime communiste, des travailleurs hongrois ont émigré en Allemagne orientale. D'autres transferts de main-d'œuvre vers les pays socialistes fortement industrialisés se produiront en 1968 et 1969. Ce phénomène contredit la théorie marxiste de la répartition du travail et discrédite le nouveau système économique dans l'esprit des fidèles partisans du dogme prôné par le Parti.

Il semble qu'en gros les aspects négatifs du nouveau système se manifestent très tôt alors que les résultats positifs se font attendre. Au moment de la rédaction du présent exposé (en juin 1968), il paraît difficile de prévoir l'avenir économique de l'agriculture pour les années qui viennent.

L'auteur estime, cependant, que cette tendance au progrès et à l'amélioration de la structure de l'agriculture hongroise ne peut être bloquée pour longtemps. Ces vues ont été étayées par le premier ministre de Hongrie, Jeno Fock, dont le discours inaugural mentionnait qu'il avait l'intention d'« éliminer tous les facteurs retardateurs de l'économie ».

Lewis A. FISCHER,  
*Department of Agricultural  
Economics (McGill University)*

---

10. *Népszabadsag*, 29 mars 1967.